



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Le préfet

Privas, le 10 octobre 2018

Le Préfet de l'Ardèche
à
Mesdames et Messieurs
les Maires du département de l'Ardèche

(En communication à messieurs les sous-préfets de
Tournon-sur-Rhône et de Privas et Madame la sous-
préfète de Largentière)

Objet : Collecte du Bleuet de France, campagne du 3 au 11 novembre 2018.

Chaque année, les communes sont sollicitées pour s'associer aux collectes sur la voie publique du Bleuet de France qui ont lieu les 8 mai et 11 novembre.

La campagne au profit l'Œuvre Nationale du Bleuet de France se déroulera pour le 11 novembre, du samedi 3 au dimanche 11 novembre 2018 inclus avec collecte sur la voie publique tous les jours.

Le produit de ces collectes permet d'apporter des aides sociales aux anciens combattants, aux pupilles de la Nation et aux victimes d'attentats et de financer des actions de mémoire et de civisme pour donner des repères à la jeunesse et lui transmettre les valeurs républicaines.

Conformément à la législation en vigueur et afin de répondre au mieux à la procédure comptable des collectes effectuées sur la voie publique, je vous rappelle que les communes ne peuvent plus collecter en leur nom propre au profit du Bleuet de France.

Toutefois, vous pouvez toujours organiser une collecte sur la voie publique en vous appuyant sur votre réseau associatif communal : les associations d'anciens combattants, les associations dites de la citoyenneté combattante, les associations de jeunesse à objectif civique et éducatif de type associations agréées Jeunesse et Sport ou toutes autres associations que vous jugerez bon.

Vous avez également la possibilité :

- soit de mettre en place une collecte dans un lieu privé : par exemple, au bureau d'accueil de votre mairie en y déposant un tronc destiné à recueillir des dons en échange d'un autocollant du Bleuet de France (le Maire pouvant être le particulier collecteur) ;
- soit de soumettre à l'avis de votre conseil municipal l'attribution d'une subvention au profit de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France.

Pour de plus amples informations, je vous invite à consulter le site du Bleuet de France (www.bleuetdefrance.fr/) et je vous précise que le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Ardèche se tient à votre entière disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires.

Le Préfet

Philippe COURT